



## SECTION 11

Systèmes et matériaux  
supra et  
macromoléculaires :  
élaboration, propriétés,  
fonctions

## Motion

### ATTRIBUTION DE LA PEDR

La PEDR constitue une reconnaissance individuelle récompensant une activité remarquable des chercheurs, à la fois sur le plan de la production scientifique, du rayonnement, de la diffusion des savoirs, de l'encadrement doctoral, de l'animation et la gestion au sein des unités du CNRS.

La section 11 estime que l'attribution automatique de cette prime aux nouveaux entrants entre en contradiction avec l'esprit initial de la PEDR. Ce « prélèvement » sur le contingent de primes disponibles réduit de manière importante le nombre de primes nécessitant un avis de la section, rendant les critères de sélection proches de l'arbitraire.

La section 11 constate qu'avec la mise en place, dans le cadre de la PPCR, du grade de Chargé de Recherche de Classe Normale, cette attribution automatique ne constitue plus un élément nécessaire de revalorisation des carrières des nouveaux entrants.

Au vu de cette situation, la section demande que l'attribution automatique de la PEDR aux nouveaux entrants soit cessée et que l'attribution de l'ensemble des possibilités de PEDR soit laissée à l'appréciation des différentes sections du Comité National.

**Mme Véronique SCHMITT**  
**Présidente de la section 11**

**Motion adoptée le : 24 novembre 2017**  
**19 votants [13] oui, [5] abstentions, [1] non**

#### **Destinataires :**

- Mme Anne Peyroche, Présidente par intérim du CNRS
- M. Jacques Maddaluno, Directeur de l'Institut de Chimie
- Mme Claire-Marie Pradier, Directrice Adjointe Scientifique de l'Institut de Chimie
- M. Olivier Coutard, Président de la CPCN
- M. Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Jean-Pierre Djukic, Président du Conseil Scientifique de l'INC
- Mme Marie-Claude Labastie, Secrétaire Générale du Comité National